

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration**

**SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2022**

**L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT OCTOBRE,**

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 14 octobre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, en la présence de Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président.

**Etaient présents : Jean-Marc VERCHÈRE, Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Nicole BERNARDIN, Angelo TOCCO.**

**Etaient excusés : Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON.**

**Etait absente : Sophie FOUCHER-MAILLARD.**

**OBJET : Angers Seniors Animation – Tarifs des animations mensuelles et des activités bien-être hebdomadaires proposées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

La direction de l'action gérontologique du centre communal d'action sociale programme, tout au long de l'année, une offre d'animations mensuelles et d'activités bien-être hebdomadaires adressée aux seniors.

En conformité avec les orientations budgétaires fixées par les élus pour l'élaboration du Budget Primitif 2023, je propose au conseil d'administration d'adopter les grilles tarifaires en annexes 1, 2 et 3.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration adopte, à l'unanimité, ces tarifs pour l'ensemble de l'offre d'animations mensuelles et d'activités bien-être hebdomadaires proposée.

**Christelle LARDEUX-COIFFARD,  
Présidente déléguée**

Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20221020-DEL-2022-114-DE  
Date de télétransmission : 24/10/2022  
Date de réception préfecture : 24/10/2022

## Tarifs des animations proposées du 1er janvier au 31 décembre 2023

DESIGNATION	Tarif habitant Angers		Tarif carte Partenaires *	
	2022	2023	2022	2023
<b>Une animation mensuelle classique</b>				
Une animation sans dépense	Gratuit	Gratuit		
Une animation avec prestation alimentaire ordinaire	1,50 €	1,60 €	0,75 €	0,80 €
Une animation avec achat de matériel ou Une animation avec SACEM ou Un atelier seniors prévention santé (à l'unité) ou Une animation avec prestataire en résidence autonomie (hors festif)	3,00 €	3,10 €	1,50 €	1,55 €
Une animation avec un prestataire ou Une sortie avec le minibus de la ville d'Angers	5,10 €	5,30 €	2,55 €	2,65 €
Une animation avec prestataire(s) et avec prestation alimentaire ordinaire	7,10 €	7,40 €	3,55 €	3,70 €
Une animation avec prestataire(s) et avec une prestation alimentaire améliorée	10,10 €	10,50 €	5,05 €	5,25 €
Une animation avec prestataire(s) et restauration collective	15,20 €	15,70 €	7,60 €	7,85 €
Une animation avec repas au restaurant ou Une animation avec prestataire(s) et transport collectif, sans repas	20,20 €	20,90 €	10,10 €	10,45 €
Une animation avec prestataire(s) et repas au restaurant	25,30 €	26,20 €	12,65 €	13,10 €
Une animation avec prestataire(s) et transport collectif avec repas au restaurant à proximité d'Angers ou Une animation avec prestataire(s) et transport collectif, avec pique-nique sur la région	29,40 €	30,40 €	14,70 €	15,20 €
Une animation avec prestataire(s) et transport collectif, avec repas au restaurant sur le département	39,50 €	40,90 €	19,75 €	20,45 €
Une animation avec prestataire(s) et transport collectif, avec repas au restaurant sur la région	49,60 €	51,30 €	24,80 €	25,65 €
<b>Une animation mensuelle solidaire</b>				
Une animation solidaire	Gratuit	Gratuit		
Une activité de l'offre culturelle et artistique de la Charte culture et solidarité			2,00 €	2,00 €

## Tarifs des animations proposées du 1er janvier au 31 décembre 2023

DESIGNATION	Tarif habitant Angers		Tarif carte Partenaires *	
	2022	2023	2022	2023
<b>Un grand évènement</b>				
Une fête de printemps** : spectacle et prestation alimentaire améliorée	10,10 €	10,50 €	5,05 €	5,25 €
Une fête de fin d'année** : spectacle et prestation alimentaire améliorée	20,20 €	20,90 €	10,10 €	10,45 €
Une fête de fin d'année : spectacle et cocktail dinatoire dansant	38,50 €	39,90 €	19,25 €	19,95 €
<b>Un accompagnement à un séjour</b>				
Un bénévole qui accompagne les usagers à un séjour, en renfort de l'équipe professionnelle (tarif journalier)	15,20 €	17,70 €	7,60 €	8,85 €
<b>Un transport accompagné du domicile d'un angevin au lieu de l'animation</b>				
Un trajet transport du domicile d'un angevin au lieu de l'animation, aller ou retour	4,10 €	4,20 €		
Un forfait transport du domicile d'un angevin au lieu de l'animation, aller et retour	6,90 €	7,10 €		
Un forfait transport du domicile d'un angevin au lieu de l'animation, le dimanche ou jour férié, aller/retour	8,90 €	9,20 €		

\* Une réduction de 50 % du tarif habitant Angers est appliquée au détenteur de la carte Partenaires ou à une personne habitant Angers pouvant justifier d'un quotient familial (caisse d'allocations familiales ou mutualité sociale agricole ou attestation délivrée par le CCAS) inférieur ou égal à 706 € lors de l'inscription.

\*\* Dans le cadre des grands évènements, un enfant de moins de 18 ans bénéficie d'un tarif réduit de moins 50% du tarif habitant Angers.

Une majoration de 25% est appliquée aux personnes habitants hors Angers.

Un résident d'une structure du CCAS d'Angers qui inscrit un proche à une animation bénéficie du tarif habitant Angers même si ce dernier habite hors Angers.

DESIGNATION DES GRATUITES APPLICABLES POUR LES ANIMATIONS	
<b>Bénévoles</b>	> gratuité aux bénévoles qui accompagnent les usagers à une animation et qui viennent en renfort de l'équipe professionnelle.
	> gratuité aux formations qui leur sont destinées.
<b>Groupes</b>	> pour un groupe de 19 personnes inscrites, la 20ème place est gratuite. Si il y a deux formules différentes achetées, la 20ème place est gratuite sur la formule la moins honoreuse.
	> pour un groupe de 5 seniors en fragilité, une place est offerte à l'accompagnateur.
<b>CCAS Angers</b>	> gratuité destinée aux accompagnateurs professionnels du CCAS.
	> gratuité destinée aux invités du CCAS.

**Tarifs des activités bien-être hebdomadaires au trimestre et à l'unité proposés du 1er janvier au 31 décembre 2023**

Un atelier seniors	Périodicité	TARIFS 2021 et 2022		Un atelier seniors	Périodicité	TARIFS du 1er octobre au 31 décembre 2022		Un atelier seniors	Périodicité	TARIFS 2023	
		Tarif habitant Angers	Tarif réduit Angevins à compter du 01/07/22*			Tarif habitant Angers	Tarif réduit Angevins *			Tarif habitant Angers	Tarif carte Partenaires *
Chant choral	au trimestre			Chant choral	au trimestre (12 séances maximum)	36,00 €	18,00 €	Chant choral	au trimestre (12 séances maximum)	37,30 €	18,65 €
Chant choral	à l'unité	3,00 €	1,50 €	Chant choral	à l'unité	3,00 €	1,50 €	Chant choral	à l'unité	3,10 €	1,55 €
Gym en ville	au trimestre			Gym en ville	au trimestre (12 séances maximum)	36,00 €	18,00 €	Gym en ville	au trimestre (12 séances maximum)	37,30 €	18,65 €
Gym en ville	à l'unité	3,00 €	1,50 €	Gym en ville	à l'unité	3,00 €	1,50 €	Gym en ville	à l'unité	3,10 €	1,55 €
Marche tonique	au trimestre			Marche tonique	au trimestre (12 séances maximum)	36,00 €	18,00 €	Marche tonique	au trimestre (12 séances maximum)	37,30 €	18,65 €
Marche tonique	à l'unité	3,00 €	1,50 €	Marche tonique	à l'unité	3,00 €	1,50 €	Marche tonique	à l'unité	3,10 €	1,55 €
Mémoire en forme	au trimestre			Mémoire en forme	au trimestre (12 séances maximum)	36,00 €	18,00 €	Mémoire en forme	au trimestre (12 séances maximum)	37,30 €	18,65 €
Mémoire en forme	à l'unité	3,00 €	1,50 €	Mémoire en forme	à l'unité	3,00 €	1,50 €	Mémoire en forme	à l'unité	3,10 €	1,55 €
Réveil corporel	au trimestre			Réveil corporel	au trimestre (12 séances maximum)	36,00 €	18,00 €	Réveil corporel	au trimestre (12 séances maximum)	37,30 €	18,65 €
Réveil corporel	à l'unité	3,00 €	1,50 €	Réveil corporel	à l'unité	3,00 €	1,50 €	Réveil corporel	à l'unité	3,10 €	1,55 €

\* Une réduction de 50 % est appliquée au détenteur de la carte partenaires ou à une personne habitant Angers pouvant justifier d'un coefficient familial (caisse d'allocations familiales ou mutualité sociale agricole ou attestation délivrée par le CCAS) inférieur ou égal à 706 €.

Une majoration de 25% est appliquée aux personnes habitants hors Angers